

Annexe A2 - Contributions reçues par internet

Cette annexe réunit 30 contributions reçues par internet :

- soit via le formulaire dédié à l'opération
- ou bien par l'envoi de documents sur les messageries électronique de la Préfecture ou de la DREAL PACA

Ces contributions sont numérotées de Q01 à Q30 suivant l'ordre chronologique de réception.

Pour les questions Q01, Q02 et Q04 des réponses ont été directement apportées dans les deux jours à la personne ayant posé la question sur son adresse électronique. Ces réponses figurent sur ce document et sont numérotées R01, R02 et R04.

Pour l'ensemble des autres questions les réponses sont faites grâce à des réponses génériques, regroupées par thèmes, ce qui permet de répondre à plusieurs contributions à la fois.

Ces réponses génériques constituent l'Annexe A5

Q01 -lundi 28/09

Message de la part de oliviercolin13@gmail.com

avis projet échangeur A55 JAS DE RODES

Bonjour, Même si nous comprenons le désagrément que génère auprès des riverains des PENNES MIRABEAU la circulation actuelle des camions desservant la carrière de LAFARGE, nous pensons que le projet sera pire que le mal actuel. En effet nous empruntons tous les jours ouvrés ce tronçon d'autoroute qui a quelque soit le sens de circulation une grande longueur et une très forte déclivité et nous constatons chaque jour les dangers et les ralentissements générés par la lenteur des véhicules de transport et des véhicules privés surchargés provenant du GPMM. Par ailleurs vous avez pu constater ce 29/09/2020 que le renversement d'un camion sur l'A7 5partie moins pentue) peut bloquer l'accès pendant 4:00 aux portes de MARSEILLE. Par pitié n'aggravez pas cette situation en apportant une circulation de camion supplémentaire pour le seul intérêt de LAFARGE HOLCIM et nos amis suisse. Cordialement.

R01 - Lundi 29/09

Bonjour M. COLIN,

Suite à votre question je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Les camions qui desservent aujourd'hui Marseille à partir de la carrière LAFARGE empruntent déjà l'autoroute, mais après un détour de 10km sur de petites routes situées sur la communes des Pennes Mirabeau
- Si le projet de demi-échangeur se réalise, on retrouvera les mêmes camions qu'aujourd'hui sur l'autoroute sauf qu'ils auront fait 10 km de moins sur des petites routes avant d'atteindre l'autoroute.

En espérant avoir répondu à votre question,

Cordialement.

Q02 - Mardi 29/09

Message de la part de cighautsestaque@free.fr

Concertation demi échangeur Jas de Rhode A55

comment envoyer des pièces jointes ??

R02 - Mardi 29/09

Madame, Monsieur,

Vous avez posé la question concernant la possibilité d'envoyer des pièces jointes.

Pour des motifs de sécurité informatique (virus informatique), le formulaire présent sur le site public de la DREAL n'autorise pas l'envoi de pièces jointes.

Toutefois si la pièce jointe est sous format texte vous pouvez la recopier dans le formulaire à la suite de votre (vos) question(s). Reste donc le cas des photos ou des éléments graphiques.

Dans ce cas, je vous suggère de poser vos questions grâce au formulaire en mentionnant les photos ou éléments graphiques que vous souhaiteriez ajouter pour étayer vos questions.

Peut-être pourrions-nous y répondre même en l'absence de ces photos ou éléments graphiques.

Si les photos ou éléments graphiques s'avéraient indispensables au débat, après consultation des garantes de la commission nationale du débat public, nous envisagerions au cas par cas une procédure sécurisée pour le transfert des photos ou éléments graphiques étayant vos questions.

En espérant avoir répondu à votre question.

Cordialement,

Q03 - Mardi 29/09

Concertation publique Demi-échangeur Jas de Rhode

Du 28/09 au 16/10/2020.

Contribution du CIQ des Hauts de L'Estaque et du CIQ L'Estaque le Marinier.
Villa Bellevue, 146 montée Pichou 13016

Marseille. Marseille le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier disponible sur votre site concernant la concertation pour la mise en place d'un demi-échangeur au Jas de Rode.

Préambule :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne aussi les habitants de Marseille, et pas seulement ceux du 16eme.

Nous constatons que bien qu'il soit fait état dans le document (page 64) , de la prise en compte dans le projet de la proximité du Massif de la Nerthe,

Bien qu'il soit fait état de la contrepartie envisagée par Lafarge Holcim , des 90 hectares qui concerne directement le Massif et les habitants riverains,

Aucune réunion publique n'a été organisée à ce jour en direction des habitants de Marseille. Nous sommes intervenus auprès de la DREAL et des collectivités pour demander que cette concertation soit organisée sur Marseille.

Le document remis par Lafarge Holcim tend à présenter ce projet comme écologique et au bénéfice de la population des Pennes Mirabeau.

Pour nous c'est faux, à l'étudier de près le gain pour les habitants des Pennes est faible, et l'intérêt économique de Lafarge Holcim est fort.

C'est à la vue de cette analyse que nous vous faisons état des constats suivants :

1/Les objectifs réels de Lafarge Holcim.

a) Augmentation du trafic sur l'A55 :

Il s'agit avant tout pour cette entreprise « d'améliorer la desserte du territoire » (page 2 et 7), c'est à dire rendre plus accessibles les infrastructures ferroviaires et portuaires, réduire **le cout du transport pour les camions**, favoriser ainsi une montée en puissance de l'activité économique de ses clients, avec pour conséquences des demandes de granulats et de dépôt de déchets inertes supplémentaires.(pages :24,51,71).

Mais l'augmentation prévisible du trafic sur la A55 liée à ces objectifs, n'est ni évaluée, ni estimée, ce qui aurait permis une analyse plus fine des conséquences en termes de pollution et risque autoroutier.

b) Report modal.

Ce report modal nous est présenté aussi comme une réduction du transport routier en km parcourus. Nous nous interrogeons sur le trajet des camions Lafarge Holcim qui sortiront du ½ échangeur en direction de Marseille, pour rejoindre les infrastructures portuaires ou SNCF :

« **Transport ferré depuis la gare SNCF de L'Estaque fret** » page 71..

- Sortie porte 4 (avec la gare maritime prévue au cap Janet ?)
- Carrefour André Roussin pour rejoindre le port ou « L'Estaque Fret » ?
- TTCM Mourepiane, chemin de Bizet ?

Autant d'interrogations à la vue du peu d'éléments portés à notre connaissance dans le dossier, aucun schéma des circuits empruntés. Aucune localisation des sites envisagés, notamment du site « Estaque fret ».

2/Baisse des nuisances.

Au Pennes Mirabeau.

Nous pensons que toute diminution de trafic routier dans les Pennes Mirabeau même minime, n'est pas négligeable pour nos voisins.

Cependant lorsque nous analysons de plus près les chiffres donnés dans le document on constate que la description de la baisse des nuisances pour les Pennes Mirabeau est déformée.

Si l'on reprend les chiffres du document page 22 :

- Le trafic total des camions (Lafarge, Samin, Sita Suez etc..) ne représente que **5,8%** du trafic total des véhicules traversant les Pennes Mirabeau (1645 sur 28703)
- Les camions Lafarge Holcim ne représentent que 23% du trafic des camions traversant les Pennes Mirabeau, (380 sur 1645)
- **77% du trafic** camion traversant les pennes Mirabeau est donc constitué par les camions SITA- Suez et Samin,
- Ces 77% de camions vont eux continuer à traverser les Pennes Mirabeau,
- Sur les camions de Lafarge Holcim , seul 70% de leurs camions seront concernés par le demi échangeur (30% de leur camion continueront à passer chemin de rebuty)
- Sur ces 70 %, seul 85 % des camions LafargeHolcim seront concernés par l'usage du demi échangeur
- Il restera donc encore une moyenne de 27058 véhicules hors camions circulant sur le réseau des Pennes Mirabeau . (28 703 moins 1645).
- La baisse des nuisances selon la présentation de Lafarge Holcim concerne 85% de 70 % de ces camions soit (380x60%) soit 228 camions sur 28 703 véhicules soit 0,79% de L'ensemble des véhicules et 13,86 % des camions circulant actuellement
- Concernant ces nuisances, l'étude des chiffres de 2015 ne prend pas en compte l'augmentation du CO2 induit par l'extension de Suez/SITA sur la portion des 22 KM et concernant l'A55 : l'augmentation des rotations induite par le développement de l'activité économique de Lafarge Holcim..

- On ne peut donc présenter ce projet comme une baisse significative de baisse de CO2 pour les habitants des Pennes Mirabeau, surtout s'y on y rajoute le risque de délestage de l'A55 en cas de bouchon (Page 42).

- Ce délestage risque ponctuellement de ramener les véhicules et camions sur la Galline et le chemin de la Nerthe, ainsi que dans les Pennes Mirabeau, traversant de nouveau nos noyaux villageois.

Nous rappelons que les 77% de camions qui continueront à traverser les Pennes Mirabeau concernent principalement le centre SITA-SUEZ, qui a été implanté sur le territoire des Pennes Mirabeau, **mais aussi en limite des 15/16 de Marseille**, pour traiter les ordures ménagères notamment des pays d'Aix (Sud-ouest).

Il a fait l'objet récemment d'une autorisation d'agrandissement, sans doute avec l'accord bienveillant de la Mairie des Pennes Mirabeau.

Il n'est pas fait état dans le document **des camions SATR**, l'usine d'enrobés qui fonctionne dans la carrière Galland. Quel est le trajet actuel des camions SATR?

3/Circulation/CO2

a) Circulations :

Bon nombre de camions Lafarge Holcim arrivent actuellement arrivent du centre Lafarge Holcim d'Aix en Provence, la valette, les milles qui est une plateforme de regroupements des déchets inertes du BTP, et offre des services de transports par camions.

Combien de camions entre ce dépôt d'Aix et le site Lafarge Holcim de la Nerthe continueront à emprunter la route des carrières estimés à 15% par Lafarge Holcim dans l'étude présentée ?

Nous soulignons de nouveau que la Métropole et la Mairie des Pennes Mirabeau ont donné leur autorisation pour la mise en place de la décharge des ordures ménagères des Pays d'Aix Sita-Suez, en limite de Marseille sans tenir compte des accès à ce site et de la proximité des zones urbaines du 15/16.

b) Sécurité :

Dans le document présenté, on parle beaucoup de la sécurité routière (page 22), mais il n'est pas précisé pour autant la part d'accidents liés directement à la circulation des camions.

Il n'est pas évoqué les accidents que pourrait générer la sortie directe des camions Lafarge Holcim sur l'A55 en direction de Marseille.

Nous partons du principe que se cumulera le trafic actuel de camions Lafarge Holcim et l'augmentation évoquée de l'activité économique des clients Lafarge Holcim.

Cette partie d'autoroute présente une pente arrivant sur un virage dangereux à l'entrée du tunnel avec une voie rétrécie ce qui peut augmenter les risques d'accidents créés par la circulation conjointe de camions et de véhicules légers.

L'A55 verra sa dangerosité accentuée avec, à contrario, une sécurité routière pour le territoire des Pennes Mirabeau qui ne sera pas améliorée.

c) CO2 :

Il convient de rappeler que l'accord de Paris incite les entreprises à modifier leurs outils de production afin de limiter la pollution CO2.

La création d'un demi échangeur autoroutier avec toutes ses nuisances environnementales comme axes de progrès de Lafarge Holcim, pour limiter sa pollution en CO2, est assez originale !!

La conclusion est néanmoins erronée (page 45) en indiquant la suppression de 36 000 rotations des routes communales et départementales des PM alors que cela concerne les 500 mètres entre les deux rond points.

L'impact sur les habitants est également erroné en indiquant un quartier de 3900 habitants jouxtant ces fameux 500 mètres, tronçon de la RN 113 entre les deux rond points de Verdun et de Coca cola!!!

Cette conclusion est d'autant plus erronée qu'elle ne prend pas en compte le CO2 supplémentaire pour la saturation de L'A55 ni des kilomètres réalisés pour le projet ferroviaire.

Enfin, pas de calcul non plus sur le CO2 pour les Pennes Mirabeau, le hameau de la Galline, les hauts de l'Estaque, Estaque plage et gare, St Henri et St André en cas de délestage de l'autoroute (accident ou saturation).

4/Fonctionnement du 1/2 échangeur. Quelles garanties?

a) Urbanisation :

Lafarge Holcim invoque comme garantie :

Une sécurisation des accès présentée comme un bouclier aux risques d'ouverture dans le Massif.

Une rétrocession en fin de travaux (dans 3 ans) à l'état. (Page 74).

Une suppression des accès en cas de fin d'activité de Lafarge page 72

Qui peut croire en ces garanties, alors que figure toujours au **PLUi** un projet formalisé non seulement d'un demi-échangeur, mais aussi d'une réservation pour une route traversant le massif la voie U254 (carte jointe).

Qui peut croire que Lafarge Holcim ne va pas obtenir un renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière Galland après 2032 ? Et qui dit exploitation ne dit pas forcément que productions de granulats, les activités de Lafarge Holcim c'est aussi le stockage (déchets inertes ou autres...).

Qui peut croire qu'en l'absence de modification de la charte ville port de 2013, signée par la Métropole le GPMM, l'étatil ne sera plus question de stockage de containers vides dans la Nerthe?

Sans cet amendement de la charte ville port, sans la suppression de la réservation U254 du PLUi le 1/2 échangeur sera toujours une menace pour la protection du Massif, avec un risque d'urbanisation y compris sur le site de la carrière Galland si elle venait à fermer .

b) Transfert au Conservatoire du Littoral :

Comment faire confiance à la société Lafarge Holcim, qui au lieu de réhabiliter et céder la carrière Lieutaud au Conservatoire du Littoral, a préféré demander une prolongation, avec l'aval du Préfet pour une exploitation encore pendant 12 ans. Nous avons obtenu cependant, grâce à la pression des riverains, que le retraitement des toupies de ciment ne se fasse pas sur ce site. Vu les vidanges de toupies faites par Lafarge Holcim dans la Seine nous sommes confortés dans notre opposition à cette activité.

Comment faire confiance à une société qui opère un chantage malsain, en conditionnant la vente (et non pas la cession comme indiquée en page 58) , à l'obtention du demi échangeur.

Ce transfert au Conservatoire, sans conditions, serait légitime comme compensation à l'ensemble des nuisances subies par les populations avoisinantes.

Les pics de poussières, les rotations de camions, la pollution atmosphérique (CO2 et SATR), et les nuisances sonores mettent quotidiennement la santé des habitants en danger.

Quelle indignité que de lier ce transfert à la mise en place du 1/2 échangeur!!

5/Laplaced'unecarrièredansunsiteurbain :

Alors que la conscience de l'urgence écologique s'impose (entre autres, freiner l'usage des transports routiers), le projet du demi-échangeur du Jas de Rhodes va certes modifier le flux des camions sur les Pennes Mirabeau, mais il contribuera inévitablement à l'augmentation inexorable du nombre des véhicules/jour dans le massif de la Nerthe.

Ce demi-échangeur nous promet une accélération exponentielle des activités polluantes de l'entreprise Lafarge Holcim.

Aujourd'hui nous nous interrogeons sérieusement sur la place de l'entreprise Lafarge Holcim, proche des habitations et de notre cadre de vie.

Jusqu'à présent, nous avons accepté, bon gré mal gré, la cohabitation de ces infrastructures qui ont toujours générées des nuisances.

Il nous semble dorénavant que l'implantation de l'entreprise Lafarge Holcim au sein du Massif de la Nerthe est et sera toujours incompatible avec le respect de l'environnement nécessaire à notre bien-être collectif.

En terme de protection de l'environnement et des poumons verts de Marseille, la mise en place du ½ échangeur du Jas de rodes créra une brèche entre le Massif protégé de la Nerthe et le Massif de l'Etoile.

La continuité entre ces 2 massifs est menacée, d'autant plus que Lafarge Holcim a déjà détruit les zones humides du lac de la Nerthe, créant une montagne de déchets inertes, et qu'il a obtenu de poursuivre l'activité de déchets inertes de Lieutaud en recouvrant tout une zone boisée réhabilitée !!

6/L'Emploi:

Actuellement Lafarge Holcim Granulats site dit de L'Eestaque, , comptabiliserait environ 35 salariés répartis entre L'Eestaque et Aix.

L'achèvement de la création du demi-échangeur permettrait d'après Lafarge Holcim la création de quelques emplois pour organiser les contrôles d'accès aux voies du carrier.

Évoquer ce petit nombre d'emplois n'est en aucun cas un argument de poids. L'entreprise Lafarge Holcim n'est plus depuis longtemps un pourvoyeur d'emplois comme elle a pu l'être les décennies passées sur notre territoire Estaqueen.

Il existe des projets sur le Massif de la Nerthe en concertation avec le conservatoire du Littoral et de la Mairie 15/16 en lien avec des associations, qui pourraient à contrario créer autant d'emploi que le ½ échangeur voir plus. Ces emplois seraient nettement moins polluants

7/LEGALITEDELACONCERTATION:

Nous demandons que l'enquête publique évoquée page 11 soit clairement annoncée.

Une enquête publique, c'est une étude d'impact contradictoire, un avis détaillé de l'Autorité Environnementale et puis à partir de ces documents beaucoup plus complets que ce qui nous est présenté aujourd'hui, un retour vers les habitants (Pennes Mirabeau et Marseille) pour une enquête publique sur un mois.

Nous sommes très surpris que le bilan de concertation sera fait par Lafarge Holcim !!! qui sera ainsi juge et partie !!(page 11).

NOS CONCLUSIONS :

C'est pour l'ensemble de ces constats que nos deux Ciq se prononcent aujourd'hui contre la mise en place de ce 1/2 échangeur.

Nous demandons le transfert immédiat et sans condition des terrains appartenant à Lafarge Holcim, au Conservatoire du Littoral, au titre de **compensation écologique** aux nuisances subies par les riverains depuis des décennies.

Nous demandons la mise **en place d'un parc National** en continuation du Conservatoire du Littoral sur la Cote Bleue.

Nous demandons que la **charte ville port soit amendée** notamment sur la question du stockage des containers. Ceux-ci ne doivent être stockés ni dans les noyaux villageois ni dans le Massif de la Nerthe. Le GPMM doit prendre des dispositions pour un stockage sur l'emprise FOS/Marseille du GPMM.

Nous demandons que soit **retiré du PLUi la réservation concernant la U254**, route prévue pour traverser le Massif du 1/2 échangeur jusqu'aux friches industrielles de Riaux.

Evelyne Mazade
Présidente du CIQ des Hauts de L'Estaque.

Laurent Devieu
Président du CIQ L'estaque Marinier.

Q04 -vendredi 2/10

Message de la part de fedeciq16marseille@laposte.net

concertation publique Jas de rode A55

bonjour Nous ne comprenons pas pourquoi la concertation publique n'est organisée et formalisée qu' en Mairie des Pennes Mirabeau, alors que ce projet de demi-échangeur concerne aussi directement les quartiers de Marseille en proximité de carrière Galland, mais aussi les quartiers de L'Estaque et St Henri , par les projets de jonction des camions entre Lafarge Holcim et le GPMM, ainsi que le fret ferroviaire. La zone du 15eme aux abords de la porte 4 , sortie obligatoire des PL de l'autoroute A55 avant la passerelle menant à la Joliette. Nous souhaitons que la DREAL organise en collaboration avec la Mairie de 15/16 une réunion publique et mette à disposition le registre de la consultation en Mairie de secteur. Notre Fédération des CIQ du 16eme avait exprimé lors de la rencontre avec les garants CNDP notre souhait d'élargir au maximum le cadre de la concertation, avec le maximum de proximité, afin de permettre au plus grand nombre de se faire une opinion et prendre objectivement position. Dans nos quartiers la pratique internet n'est pas forcément à la portée de tous. Nous vous remercions de prendre en compte notre demande.

Marseille le 2/10/2020 Marie Blanche Chamoulaud Présidente de la Fédération CIQ du 16eme.

R04 -vendredi 2/10

Bonjour Mme CHAMOULAUD,

je vous remercie pour votre contribution à la concertation.

Concernant la question posée ci-dessous, je puis vous apporter les éléments de réponse suivants :

1- Le projet se situe entièrement sur la commune des Pennes Mirabeau c'est la raison pour laquelle nous nous sommes appuyés sur cette commune pour organiser la concertation.

2- Pour les réunions publiques qui auront lieu les 6 et 13 octobre à 18h00 en Mairie des Pennes Mirabeau le temps de déplacement en voiture depuis l'Estaque sont sensiblement équivalents que ceux pour aller à la Mairie du 15-16.

En effet, suivant le logiciel de calcul de temps de parcours sur smartphone IOS on obtient :

Départ : Montée des Iris, l'Estaque vers 17h00	Mairie des Pennes Mirabeau 223 Av François Mitterrand	Mairie du 15-16 Marseille 246 rue de Lyon
Transports en commun	57 minutes, lignes de bus 89,25 puis 36 (2 changements, temps incluant les changements dont 9mn de marche)	45 minutes, ligne 36, dont 9mn de marche
Voiture	8.8 km / 21 minutes	9 km /18 minutes

On constate donc qu'en véhicule depuis l'Estaque, les temps de parcours pour aller à la Mairie du 15-16 sont sensiblement équivalents à ceux pour aller à celle des Pennes Mirabeau (qui dispose en outre de plus de places de parking public) et qu'en transports en commun il y a 12mn de plus ce qui est loin d'être excessif.

En ce qui concerne les registres, certes pas tout le monde dispose d'ordinateur, mais l'accès à internet est quand même assez répandu via les smartphones ce qui permet le téléchargement du dossier de concertation et l'accès en ligne du formulaire de la DREAL. Toutefois, le même logiciel donne :

Départ : Montée des Iris, l'Estaque vers 10h00	22 rue St Dominique, Les Pennes Mirabeau	Mairie du 15-16 Marseille 246 rue de Lyon
Transports en commun	58 minutes, lignes de bus 1 puis 96 (1 changements, temps incluant les changement dont 18mn de marche)	46 minutes, ligne 36, dont 9mn de marche
Voiture	8,4 km / 20 minutes	9 km /18 minutes

3- En période de COVID, il est plus compliqué d'organiser des réunions publiques et donc d'en multiplier le nombre et les salles respectant les mesures sanitaires.

4- M. le député Saïd AHAMADA doit s'entretenir lundi prochain avec la directrice de la DREAL pour voir si juridiquement et matériellement une réunion d'information pourrait être organisée spécifiquement dans un lieu qui resterait à déterminer, sous toutes réserves.

Quoi qu'il en soit, à fortiori si vous disposez d'un véhicule, je vous engage vivement à venir aux réunions publiques qui se dérouleront à la Mairie des Pennes Mirabeau les 6 et 13 octobre à 18h00. (temps de déplacement 21 mn).

En espérant avoir répondu à vos questions,
cordialement,

Q05 -vendredi 2/10

Message de la part de fedeciq16marseille@laposte.net

Jas de rode questions diverses

Ayant pris connaissance du document concernant la consultation pour la mise en place du 1/2 échangeur nous vous remercions de nous apporter des précisions sur les points suivants :

Concernant le refus des sociétés Samin et Sita-Suez, le document ne nous permet pas de comprendre les véritables raisons de leur refus d'utiliser le 1/2 échangeur.

S'agit il d'un refus de co-financement?

N'ont ils pas d'autres alternatives que de continuer à passer par la route actuelle, ce qui implique de maintenir 77% du trafic camions sur la zone de la RD113 ?

Page 20 : dans le descriptif sécurité routière il n'est pas précisé le nombre d'accidents directement liés aux camions.

Page 20/22 : 15% des camions Lafarge continueront de passer par les Pennes Mirabeau, pourquoi? d'où viennent 'ils?

Page 24 : le volume de trafic camions généré par l'augmentation de l'activité en direction des grands chantiers marseillais, notamment Euromed n'est ni quantifié, ni estimé.

Page 30 : le document ne nous semble pas totalement compréhensible concernant la mise à double sens du pont des chasseurs et l'aire de retournement.

Page 51 : les informations manquent concernant le trajet précis des camions sortant en direction de Marseille sur l'A55. Le projet est imprécis et pas cartographié, notamment en ce qui concerne la liaison avec "L'Estaque fret". Où se situe cette halte ferroviaire? A la Gare de L'Estaque? Ailleurs?

N'y a t'il pas le risque de recréer un passage de camion dans les noyaux villageois?

Concernant le délestage en cas d'accident sur l'A55, il est juste indiqué que les véhicules seraient redirigés sur Marseille, n'y a t'il pas le risque qu'ils se dirigent vers les Pennes Mirabeau, ou à l'inverse vers le Hameau de la Nerthe ?

(Pour rappel le Hameau de la Nerthe fait déjà l'objet de délestages sauvages lors d'accidents dur l'autoroute, ce qui conduit un flot de véhicules à emprunter une voie étroite au milieu du hameau puis de se retrouver coincés chemin de la Nerthe, avec de nombreux incidents et

incivilité.)

Nous vous remercions des réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations. Pour la Fédé ciq du 16 la présidente Marie Blanche Chamoulaud.

R05 -Lundi 5/10

QUESTION :

Concernant le refus des sociétés Samin et Sita-Suez, le document ne nous permet pas de comprendre les véritables raisons de leur refus d'utiliser le 1/2 échangeur.

REPONSE :

LAFARGEHOLCIM Granulats a rencontré à plusieurs reprises les responsables des sites SAMIN et SITA-SUEZ Environnement afin de leur présenter le projet de demi-échangeur et savoir s'ils étaient intéressés de l'utiliser pour leurs activités. De ce qui a été répondu :

Pour SAMIN, sa production est destinée : au site verrier d'Orange via l'autoroute A7 et vers Fos sur mer pour les usines sidérurgiques. Aucun trafic ne va vers Marseille.

Pour SITA-SUEZ Environnement, le trafic des poids lourds vient des autoroutes A7 et A51. Aucun trafic ne va vers Marseille via l'A55.

Comme indiqué page 35, les Sociétés SITA-SUEZ et SAMIN ont fait savoir qu'elles n'avaient aucun intérêt d'utiliser ce demi-échangeur.

QUESTION :

S'agit-il d'un refus de co-financement?

REPOSE :

Non, il ne s'agit pas d'un problème financier de co-financement, LAFARGEHOLCIM Granulats a les capacités financières de réaliser l'ouvrage.

QUESTION :

N'ont-ils pas d'autres alternatives que de continuer à passer par la route actuelle, ce qui implique de maintenir 77% du trafic camions sur la zone de la RD113 ?

REPOSE :

Non, en prenant une carte on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'autres alternatives pour rejoindre l'autoroute A7.

QUESTION :

Page 20 : dans le descriptif sécurité routière il n'est pas précisé le nombre d'accidents directement liés aux camions.

REPOSE :

Les données transmises en matière de sécurité routière ne nous permettent pas de connaître le nombre de poids lourds impliqués dans les accidents.

QUESTION :

Page 20/22 : 15% des camions Lafarge continueront de passer par les Pennes Mirabeau, pourquoi? D'où viennent'ils?

REPOSE :

LAFARGEHOLCIM Granulats a des chantiers situés sur Les Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air, Luynes de ce fait pour rejoindre ces sites par les autoroutes A7 et A51, 15% des poids lourds continueront à transiter par la RD113 des Pennes Mirabeau.

QUESTION : Page 24 : le volume de trafic camions généré par l'augmentation de l'activité en direction des grands chantiers marseillais, notamment Euromed n'est ni quantifié, ni estimé.

REPOSE :

Les Arrêtés Préfectoraux plafonnent les capacités annuelles d'extraction et de réception de déchets inertes.

De ce fait, LAFARGEHOLCIM Granulats respecte scrupuleusement les quotas préfectoraux.

Chaque année les responsables de LAFARGEHOLCIM Granulats organisent un comité de suivi de carrière sous contrôle d'un inspecteur DREAL et auquel participent : le Maire des Pennes Mirabeau, le Maire du 8ème secteur de Marseille et systématiquement les représentants des CIQ du Haut de l'Estaque, de la fédération des CIQ du 16ème arrondissement de Marseille et représentant du hameau de la Nerthe.

A cette occasion LAFARGEHOLCIM Granulats communique entre autres les quantités de matériaux traités par le site de l'Estaque et répond à toutes les questions posées par les personnes présentes.

QUESTION : Page 30 : le document ne nous semble pas totalement compréhensible concernant la mise à double sens du pont des chasseurs et l'aire de retournement.

REPOSE :

Le pont des chasseurs est un ouvrage appartenant à l'Etat, construit pendant la réalisation de cette partie de l'A55.

Cet ouvrage n'a jamais été ouvert au trafic public, de ce fait pour des raisons techniques, le pont des chasseurs fait l'objet d'un alternat de circulation. La réalisation du demi-échangeur sera l'occasion d'engager des travaux permettant de supprimer cet alternat.

L'aire de retournement permet aux véhicules qui auraient utilisé la bretelle de sortie par mégarde d'être réorienté en toute sécurité vers la bretelle d'insertion vers Marseille.

QUESTION : Page 51 : les informations manquent concernant le trajet précis des camions sortant en direction de Marseille sur l'A55. Le projet est imprécis et pas cartographié, notamment en ce qui concerne la liaison avec "L'Estaque fret". Où se situe cette halte ferroviaire? A la Gare de L'Estaque? Ailleurs?

REPOSE :

Le trajet projeté en provenance de l'A55 serait : sortie N°6, avenue André Roussin, rue Albert Cohen, rue Emmanuel Eydoux puis au début du Chemin de Bizet accès au domaine foncier industriel de la SNCF (au droit du siège d'EIFPAGE Energie Méditerranée).

QUESTION : N'y a-t-il pas le risque de recréer un passage de camion dans les noyaux villageois?

REPOSE :

Le trajet précité s'effectue par des voies qualifiées et fréquentées par le trafic poids lourds (semi-remorque et Ligne RTM 96), longeant les voies grand trafic PLM SNCF et situé en grande partie en zone d'activités d'entreprises et industrielle de St Henri. Cette zone est desservie en permanence par des poids lourds et ne constitue pas un noyau villageois.

En tout état de cause, l'objectif de report modal de LHG ne concerne que des opérations ponctuelles pour des chantiers exceptionnels : la carrière de l'Estaque reste majoritairement une carrière d'approvisionnement local au service des habitants et projets de construction métropolitains.

QUESTION : Concernant le délestage en cas d'accident sur l'A55, il est juste indiqué que les véhicules seraient redirigés sur Marseille, n'y a-t-il pas le risque qu'ils se dirigent vers les Pennes Mirabeau, ou à l'inverse vers le Hameau de la Nerthe ?

REPOSE :

En cas d'accident majeur sur ce tronçon de l'A55, la DIRMED et les forces de police assureront le délestage et la redirection du trafic routier : retour vers Marseille par l'autoroute via l'aire de retournement. Ce cas n'est prévu qu'à titre très exceptionnel.

QUESTION :

Pour rappel le Hameau de la Nerthe fait déjà l'objet de délestages sauvages lors d'accidents sur l'autoroute, ce qui conduit un flot de véhicules à emprunter une voie étroite au milieu du hameau puis de se retrouver coincés chemin de la Nerthe, avec de nombreux incidents et incivilité.

REPOSE :

Il n'est pas du ressort de LAFARGEHOLCIM Granulats de contrôler le flux de véhicule empruntant le chemin de la Nerthe, voie publique.

Q06 -vendredi 2/10

Message de la part de patrick.borg1@free.fr

Bonjour,

Merci de bien vouloir noter que je suis opposé à la réalisation de cet ouvrage, qui n'arrange en fait que la société Lafarge-Holcim, et qui n'apporte aux riverains que des nuisances.

Merci,

Patrick BORG

Q07 -vendredi 2/10

Message de la part de nadjar.hichem@gmail.com

Demi-Echangeur A55 jas de rode

Madame, monsieur.

Je tiens à formuler ma plus grande réserve et même une ferme opposition à ce projet sournois, cynique et hypocrite.

Venir en pleine mesures sanitaires présenter un tel projet :

dans la commune des pennes mirabeau, alors que celui-ci affecte essentiellement une zone marseillaise.

comme écologique, alors que le but est de multiplier significativement le trafic des camions et donc l'exploitation de la zone.

comme démocratique grâce à une sombre concertation, alors qu'aucune enquête publique n'est prévue.

Il en résulte que pour nos quartiers nords de Marseille, avec l'aéroport, le port autonome, lafarge et tant d'autres, c'est toujours plus de pollution !!! c'est toujours moins de prise en compte de l'avis des citoyens !!! C'est toujours plus d'intérêts privés au détriment de l'intérêt commun !!!

Q08 -samedi 3/10

Message de la part de melziere@gmail.com

demi échangeur A55 Jas de Rode

bonjour, il est fortement regrettable que la concertation publique se tienne aux Pennes Mirabeaux alors que nous, habitants des quartiers Nord de Marseille, directement impliqués, nous sommes les oubliés. Bien que nous comprenions la position des habitants des Pennes, nous émettons de grandes réserves sur ce projet du fait :

de l'augmentation certaine du flux de camions si cet échangeur est créé avec donc une pollution qui va s'accroître et non comme on nous le fait croire à une diminution.

de l'urbanisation de plus en plus importante impactant concrètement le massif de la Nerthe qui est un des massifs encore préservé bordant notre métropole.

d'un échangeur qui se veut initialement privé mais qui au bout de quelques années va rentrer dans le domaine public et va être une aide précieuse pour concrétiser d'autres projets accentuant toujours et toujours l'urbanisation de ce massif. une autoroute, une sortie d'autoroute, une route aux dimensions extraordinaires déjà en place et c'est la porte ouverte aux promoteurs immobiliers, aux stockages de conteneurs dans le massif avec ses vues mers. s'il vous plaît, je vous en conjure, laissez un peu de vert aux portes de Marseille. Nous en avons besoin - Regardez un jour de beau temps sans mistral au loin sur la mer et vous comprendrez. raisonnons à 50 - 100 ans et non à 5-10 ans. Abandonnez ce projet pour le bien de nos enfants

Q09 – Dimanche 4/10

Message de la part de charlotte.clement.c@gmail.com

Demi-Echangeur A55-Jas de Rode

En tant que résidente marseillaise, je suis choquée d'apprendre qu'aucune réunion de concertation ait lieu sur le 15/16. Sachant que ce sont les marseillais qui subiront les nuisances de la réalisation et de l'exploitation de ce 1/2 échangeur, en plein cœur du seul poumon vert des quartiers nord de Marseille, comment se fait-il que les institutions n'organisent pas le débat public sur le territoire le plus concerné par ce projet ?

Je suis tout aussi choquée de savoir que le bilan de concertation sera fait par Lafarge. Pouvez-vous m'expliquer comment une entreprise industrielle peut-être honnête et défendre les intérêts collectifs environnementaux au détriment de ses propres intérêts ? Nos politiques sont-ils à leurs services ? Merci de répondre à ces questions, j'ai besoin de comprendre.

Autre question : comment peut-on avoir la garantie de la fermeture de ce 1/2 échangeur à la fin de son exploitation par Lafarge ? Il y a quelques années, Lafarge nous a fait croire qu'elle mettrait fin à l'exploitation de la Carrière Lieutaud située à 50 m des premières maisons du Hameau de la Nerthe, l'entreprise devait même réhabiliter les lieux et céder cette carrière au Conservatoire du Littoral. Il nous l'avait garantie.

Résultat : Au lieu de tenir leur garantie, Lafarge a obtenu du préfet une prolongation de 12 ans ! Combien de temps cela va-t-il durer ?

Connaissant aussi le PLUi, nous savons que ce 1/2 échangeur est dans la continuité d'un projet de construction d'une route (la voie U254) traversant le massif de la Nerthe jusqu'aux friches industrielles de Riaux. Qui dit route, dit projets d'urbanisation et/ou projets industriels.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Je me positionne contre ce projet qui va augmenter le trafic routier, la pollution, les nuisances sonores, les poussières, les dangers liés à une telle circulation dans une zone de promenade et bien-sûr qui est la porte ouverte aux projets d'urbanisation en plein cœur d'une nature qui devrait tout simplement être préservé et céder au Conservatoire du Littoral.

Merci de votre attention.

Dans l'attente de vos réponses.

Charlotte Clément

Q10 – Dimanche 4/10

Message de la part de stef_aaa@yahoo.fr

Demi-échangeur Jas de Rhode

Bonjour,

Etant habitant de l'Estaque (16ème) au lieu dit "Hameau de la Nerthe", je ne comprends pas pourquoi les citoyens de ce secteur ne sont pas conviés à une concertation concernant ce projet alors que nous sommes les premiers concernés.

J'ai bien compris que ce projet tient vraiment à cœur à l'entreprise Lafarge qui en tirerait de gros avantages. Lafarge présente ce projet en diminuant les impacts écologiques voire en les dissimulant pour certains, tant pour ce qui est de la pollution et des nuisances sonores, visuelles, ou encore de la sécurité.

Les garanties avancées par Lafarge ne sont pas crédibles et ne peuvent suffire tant dans le passé, cette entreprise a souvent manqué à sa parole (voir par exemple la réhabilitation des carrières de la Nerthe).

En tant que citoyen marseillais, je demande à ce que nous soyons consultés.

Merci de votre attention.

Stefan Mandine

Q11 – Lundi 5/10

Message de la part de nadjar.hichem@gmail.com

Demi-Echangeur A55 jas de rode

Madame, monsieur.

Je tiens à formuler ma plus grande réserve et même une ferme opposition à ce projet sournois, cynique et hypocrite.

Venir en pleine mesures sanitaires présenter un tel projet :

dans la commune des pennes mirabeau, alors que celui-ci affecte essentiellement une zone marseillaise.

comme écologique, alors que le but est de multiplier significativement le trafic des camions et donc l'exploitation de la zone.

comme démocratique grâce à une sombre concertation, alors qu'aucune enquête publique n'est prévue.

Il en résulte que pour nos quartiers nords de Marseille, avec l'aéroport, le port autonome, Lafarge et tant d'autres, c'est toujours plus de pollution !!! c'est toujours moins de prise en compte de l'avis des citoyens !!! C'est toujours plus d'intérêts privés au détriment de l'intérêt commun !!!

Q12 – Lundi 5/10

Message de la part de mbam120646@free.fr

avis et réserves sur le 1/2 échangeur

Je suis assez favorable au 1/2 échangeur depuis le début, mais toujours avec l'obtention par Lafarge de verrouiller l'entrée et la sortie en installant un système sûr et inviolable pour l'entrée et la sortie des camions exclusivement de Lafarge et de ses partenaires.

D'enfin concrétiser la donation de terrains au Conservatoire du Littoral comme prévu. Et d'obtenir de l'état et des communautés urbaines qu'elles renoncent à sa réappropriation, ce qui ouvrirait la voie à faire disparaître notre Nerthe en autorisant des constructions et Dieu sait quoi au bout de je ne sais combien d'années d'exploitation.

A la fin de l'exploitation des carrières que Lafarge s'engage aussi à réhabiliter le site.

Q13 – Jeudi 8/10

Message de la part de Jean.lapebie@gmail.com

Monsieur le Préfet, Monsieur le directeur, Mesdames les garantes, Le projet décrit ne traite que les impacts environnementaux concernant la commune des Pennes Mirabeau. Or, la lecture du document écrit intitulé "dossier concertation" laisse penser à un fort accroissement du trafic des poids lourds sur les arrondissements des 15e et 16e arrondissements marseillais et particulièrement sur les boulevards Roussin et Bizet déjà fortement encombrés. Il est ainsi impératif d'étendre la concertation aux habitants des quartiers marseillais probablement impactés. Par ailleurs, il est déclaré qu'aucun espace aquatique n'est touché par le projet présenté. Or, la consultation d'une carte IGN ou ne serait-ce qu'à l'aide de logiciels comme Iphigénie ou Google Maps fait apparaître l'existence de trois sources sur le périmètre étudié de la sortie du demi échangeur en direction de Marseille sans parler du lac situé en contre bas. Cette étude, dans l'ensemble, ne fait apparaître que des bénéfices environnementaux, c'est fort surprenant ! Bref, il conviendrait d'élargir le périmètre de l'étude en direction du territoire marseillais. Bien à vous, JPL

Q14 – Jeudi 8/10

Message de la part de patrick.borg1@free.fr

demi échangeur jas de rode

Dans les 15e et 16e à Marseille, nous avons franchi un seuil non tolérable en matière de nuisances sonores, pollutions en tous genres, depuis longtemps déjà...attention, le couvercle de la marmite n'est pas loin de la rupture.

Patrick BORG

Q15 – Vendredi 9/10

Association Cap Au Nord
75 chemin de Mozambique
13016 Marseille
Email : caponor.assoc@wanadoo.fr
Téléphone : 06 15 675 776



Monsieur le Préfet

Madame la directrice de la DREAL PACA

Nous avons pris connaissance du dossier de concertation concernant la réalisation d'un demi-échangeur sur l'autoroute A55 au lieu-dit « Jas de Rhodes ».

L'association Cap au Nord souhaiterait vous faire part des remarques suivantes :

1 – Durée de concertation.

Nous pouvons lire page 8 du dossier de concertation réalisé par la société FAFARGEHOLCIM, mandatée par l'Etat pour conduire cette opération que ce type de concertation préalable volontaire est prévue par l'Article L121-16 du Code de l'Environnement.

Que dit cet article :

Article L121-16 du Code de l'Environnement

Modifié par LOI n°2018-148 du 2 mars 2018 - art. 2 (V)

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable

indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

La concertation qui nous est proposée (du 28 septembre au 16 octobre) correspond donc à la durée minimum prévue par l'article L121-16 !

L'association Cap au Nord demande une prolongation de la concertation préalable.

2 – Localisation de la concertation

D'autre part, bien que localisé sur la commune des Pennes Mirabeau au lieu-dit « Jas de Rhodes », l'aménagement du demi-échangeur prévoirait une sortie de l'A55 par les poids lourds en provenance de Marseille et une entrée sur l'A55 par les poids lourds en direction de Marseille.

L'association Cap au Nord estime que les riverains de l'A55 côté Marseille sont aussi concernés par ce projet que les riverains des Pennes Mirabeau.

Pour autant, il n'est prévu que deux réunions publiques organisées à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau les 6 et 13 octobre 2020 et dont les places seront limitées en raison de la crise sanitaire.

L'association Cap au Nord demande la mise en place de réunion(s) publique(s) sur le territoire marseillais.

3 – Une enquête publique ?

Par ailleurs, l'article L121-16-2 évoque l'ouverture d'une enquête publique après la concertation préalable :

[Article L121-16-2](#)

[Créé par LOI n° 2018-148 du 2 mars 2018 - art. 2 \(V\)](#)

Lorsqu'un projet mentionné au 1° bis ou au 2° de l'article [L. 121-15-1](#) a fait l'objet d'une concertation préalable organisée selon les modalités prévues aux articles [L. 121-16](#) et [L. 121-16-1](#), la Commission nationale du débat public peut, à la demande du maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente pour autoriser le projet, désigner un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public **jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**. La commission détermine alors les conditions dans lesquelles le garant la tient informée. Le rapport final du garant est rendu public. L'indemnisation de ce garant est à la charge du maître d'ouvrage.

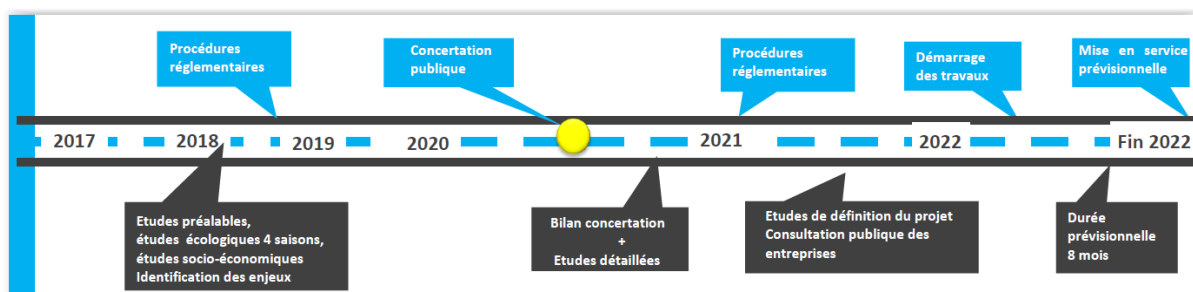
L'existence d'une enquête publique semble être confirmée page 11 du dossier de concertation :

Après la concertation publique, un bilan de la concertation sera élaboré par LAFARGEHOLCIM Granulats et soumis au préfet des Bouches-du-Rhône. Ce document sera rendu public.

Ce document a pour but de restituer les échanges et propositions du public qui viendront enrichir les études qui seront engagées après la concertation, **préalablement à l'enquête publique.**

En conclusion, au vu des besoins de la métropole, du Grand Port de Maritime Marseille et des nombreux projets d'aménagements publics et privés, ... Une montée en puissance des différents acteurs est incontournable le demi-échangeur permettra aux sites de l'Estaque de LAFARGEHOLCIM Granulats ... de transférer le transport vers d'autres modes (ferrés, maritimes et fluviaux) et cela sur une plus vaste aire géographique.

Par contre, aucune enquête publique n'apparaît dans les étapes présentées également page 11 du dossier :



L'association Cap au Nord demande la mise en place d'une enquête publique.

4 – Report modal

LAFARGEHOLCIM granulats souhaite développer le report modal ferroviaire depuis son site de l'Estaque grâce à l'opportunité de l'offre fret proposée récemment par SNCF Réseau (page 51).

Cap au Nord et d'autres associations dénoncent les importants dégâts environnementaux (pollution de l'air, accroissement des embouteillages, insécurité routière et nuisances sonores dans les quartiers des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille) que pourrait engendrer la réalisation du projet de fret ferroviaire sur le Grand Port Maritime de Marseille – GPMM.

LAFARGEHOLCIM justifie à plusieurs reprises du dossier la réalisation du demi-échangeur par une réduction du trafic des poids lourds sur la commune des Pennes Mirabeau en oubliant l'impact de cette réalisation sur les riverains des quartiers marseillais également concernés (Estaque, Saint-Henri, Saint-André, La Calade). Il est ainsi affirmé pages 71 et suivantes :

Ces extraits démontrent sans ambiguïté le lien entre la création de ce demi-échangeur et le fort accroissement prévisible du trafic des poids lourds circulant entre les espaces marseillais hors/intra GPM et la carrière gérée par LAFARGEHOLCIM. Cette augmentation du flux des poids lourds ne pourra qu'augmenter les nuisances déjà existantes dans les quartiers nord de Marseille précédemment cités. Nous pouvons donc considérer que les bénéfices attendus par la création de ce demi-échangeur développés en page 71 sont à minima nuls sur l'aire de la métropole.

L'association Cap au Nord demande une étude technique ou expertise complémentaire qui tienne compte de l'impact de cet ouvrage sur les quartiers de Marseille concernés.

5 – Protection de l'environnement.

LAFARGEHOLCIM se présente dans ce dossier de concertation comme un défenseur de l'environnement et argumente que le demi-échangeur du « Jas de Rhodes » représente « *Un enjeu fort pour le projet de réduction du trafic des poids sur les Pennes Mirabeau, réduction des risques d'accidents, notamment sur la RD113 et de ses ronds-points* » (Page 58). Il nous semble que c'est plutôt le contraire qui risque de se passer. Nous notons au passage que le trafic des poids lourds lié à l'activité LAFARGEHOLCIM n'est que de 1,31 % du trafic total de la RD113 entre le rond-point « Coca-Cola » et le rond-point de Verdun. (Page 3).

Du point de vue de l'environnement, la ceinture verte constituée autour Marseille par le massif de la Nerthe, le massif de l'Etoile ainsi que celui de Marseilleveyre est un atout incontournable et représente une plus-value pour l'attractivité touristique de la plus grosse agglomération de la Métropole Marseille-Provence.

La construction puis la rétrocession à l'Etat du demi-échangeur en plein cœur du massif de la Nerthe va créer une brèche dans ces espaces protégés (ou en voie de protection) qui jouxtent une zone Natura 200 sur le plateau de l'Etoile et le Parc National des Calanques.

La menace d'une urbanisation possible après la rétrocession (page 72) nous amène à nous opposer à cette éventualité.

Nous nous posons également des questions sur la connaissance du territoire que démontre ce dossier de concertation car il n'est nulle part question du lac de la Nerthe, plan d'eau qui se trouve en contrebas de la route LAFARGE, au niveau du hameau et donc sur la commune de Marseille.

Cette résurgence naturelle qui a repli une ancienne carrière abandonnée, représente non seulement une réserve d'eau en cas d'incendie mais également un milieu aquatique fort riche et intéressant du point de vue de la faune et de la flore et que LAFARGE a commencé à détériorer gravement dès 2010 en le remplissant de déchets inertes.

LAFARGEHOLCIM émet l'hypothèse que les enjeux écologiques sur cette zone sont faibles (pages 57 et 58). Or, le massif de la Nerthe représente à l'échelle de Marseille et surtout de la

Métropole des enjeux écologiques forts et il est aujourd'hui important de le protéger définitivement. Le Conservatoire du Littoral en est d'ailleurs bien conscient et se propose d'acquérir, lorsque cela est possible, le maximum d'hectares qui pourront l'être afin de protéger définitivement ce site.

L'association Cap au Nord demande que des études environnementales plus poussées soient réalisées par des cabinets indépendants et que soient t définitivement rétrocedés au Conservatoire du Littoral, les 90 hectares d'espaces verts protégés qui sont sur l'emprise Lafarge, comme promis lors des négociations préalables à l'échangeur, et ceci au titre de compensation pour les pollutions subies par les riverains à cause du trafic routier de LAFARGEHOLCIM.

Pour l'association Cap au Nord

Le Président Charles Chanut

Q16 – Samedi 10/10

Message de la part de christian.aperce@orange.fr

concertation publique Jas de rode A55

lors du comité de suivi 27/6/2017 il nous a été indiqué les chiffres suivants : 2015 375 000 tonnes de déchets inertes , 400 000 T pour 2016,

165 000T prévues pour 2017. Ce qui correspondait aux travaux de la L2, chantier exceptionnel, Lafarge a été à ce moment là autorisé à ce dépassement de 165 000T à 400 000T. Page 45 de la concertation pour le calcul de CO2, il est fait état d'une moyenne sur 10 ans de 1,2 million de Tonnes de matériaux transportés. Est ce que ces années exceptionnelles, y compris pour le granulat, sont elles prises en compte dans la moyenne sur

10 ans. Lors de la réunion du 25/06/2020 entre notre CIQ et Lafarge, il nous a été indiqué un stockage de déchets inertes pour 2019 de 90 000T au lieu des 130 000 prévues initialement. Pouvez vous nous confirmez ces chiffres ? De meme pour le transport de granulats il nous a été annoncé environ 800 000 T au lieu des 1,2T prévues. Pouvez vous nous confirmer ce chiffre ?

Q17 – Samedi 10/10

Message de la part de christian.aperce@orange.fr

Jas de rode questions diverses

Concernant le trafic sur l'A55, c'est l'augmentation des chantiers exceptionnels en prévision qui risquent d'impacter le trafic Lafarge, avec une augmentation notable des rotations.

Dans la concertation actuelle il n'est pas décrit de prévisionnel de ces chantiers, comme Lafarge le fait lors des présentations en Comité de suivi.

Il serait judicieux d'avoir ces évaluations (Ligne nouvelle SNCF, chantiers Euromed, GPMM?) dans l'enquête publique à venir.

En ce qui concerne le flux en direction de "L'Estaque Fret" (lié aux chantiers Ligne Nouvelle?) , il s'agit d'une augmentation de trafic sur

l'A55 mais aussi et c'est plus grave, au sein de noyaux villageois.

Il ne s'agit pas uniquement d'une traversée de zone franche présentée comme sans habitation !! Ce sont des zones habitées, avec circulation de véhicules légers et de transport en commun en direction du centre ville.

Le carrefour situé sur André Roussin étant déjà particulièrement embouteillé.

Q18 – Mercredi 14/10

Message de la part de nathalierivas@orange.fr

Demi-Echangeur A55-Jas de Rode

Non a la réalisation de ce demis- échangeur du jas de rode encre et toujours

Q19 – Mercredi 14/10

Message de la part de melanie.lelong@gmail.com

Concertation publique du 14/10/20 - Question restée sans réponse

Bonjour,

Je sors de la réunion publique qui vient d'avoir en Mairie de Secteur XV/XVI. J'ai attentivement écouté toutes les questions qui ont été posées et les réponses apportées. Et une question, qui pour ma part et celle d'autres habitants du secteur, me semble être primordiale, est restée sans réponse. Alors qu'elle a été formulée et reformulée plusieurs fois. J'ai alors pris la parole et tenté de la rendre la question la plus claire possible afin d'obtenir une réponse et j'ai malheureusement quitté la réunion sans y être parvenue.

Je réitère donc ma question à l'écrit : Quelle augmentation d'activité le demi-échangeur va-t-il généré, que ce soit pour le transport de granulat (en termes de nombre de camions par jour) ou le dépôt de déchets inertes (en termes de tonnage), ? Si cette étude n'a pas été menée par Lafarge, peut-elle être envisagée afin que nous puissions obtenir une réponse?

Cordialement,

Mélanie LELONG

Q20 – Jeudi 15/10

Message de la part de jeanlucdauzon@aol.com

NON au demi-échangeur LAFARGE

NON à l'augmentation de la circulation de poids lourds sur l'autoroute NON à une brèche entre le massif de la NERTHE et celui de l'ETOILE NON à l'urbanisation certaine de cette zone après la construction de l'échangeur NON à la mise en place de ce demi-échangeur MERCI de transférer les terrains LAFARGE au conservation du littoral NON au demi-échangeur LAFARGE

Q21 – Jeudi 15/10

Message de la part de cococalifano@aol.com

NON au demi-échangeur LAFARGE A55 au Jas de RHODES

NON à l'augmentation de la circulation de pods lourds sur l'autoroute NON à une brèche entre le massif de la NERTHE et celui de l'ETOILE NON à l'urbanisation certaine de cette zone après la construction de l'échangeur NON à la mise ne place de ce demi-échangeur MERCI de transférer les terrains LAFARGE au conservation du littoral NON au demi-échangeur LAFARGE

Q22 – Jeudi 15/10

Message de la part de fedeciq16marseille@laposte.net

position dans le cadre de la consultation Jas de Rode

Concertation Demi-Echangeur A55

Pont des Chasseurs Les Pennes Mirabeau

Après avoir pris connaissance du Dossier présenté par la Société Lafarge Holcim et la DREAL,

Compte tenu :

- Du fait que le bénéfice annoncé sur la diminution du trafic poids lourds apparaît erroné, voir spécieux :
- Dans la zone des Pennes Mirabeau en ne prenant pas en compte la diversité, la nature, la provenance et l'appartenance des véhicules,
- Dans les quartiers villageois de Marseille en ne tenant aucunement compte de l'augmentation prévisible du trafic généré par l'accroissement et la diversification de l'activité, objectif parallèle au projet.
- Par l'absence d'étude sur les incidences générées par l'activité rail-route prévue.
- De l'absence d'étude à long terme (urbanistique, environnementale et sociale) sur les conséquences des usages futurs possiblement induits par l'existence de l'ouvrage projeté :

o Mise en place de transfert en gare de L'Estaque (Estaque Frret)

o Stockage de containers dans le massif de la Nerthe (charte ville port)

o Risque d'Urbanisation de certains sites,

o Usage de la voie réservée 'U254 prévue au PLUi validé en décembre 2019.

La Fédération des CIQ du 16eme arrondissement de Marseille réunit en CA le 12/10/2020 considère :

Que le projet tel qu'il est présenté dans le document actuel n'est pas recevable,

Cependant nous prenons en compte les engagements oraux exprimés lors de la réunion de concertation du 14/10/2020, concernant la suppression du projet Estaque Fret, et l'annulation éventuelle de la U254.

Mais soucieux d'éviter toutes nuisances futures aux habitants concernés nous attendons l'Enquête Publique, seule garantie de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des citoyens, pour nous positionner définitivement sur ce projet au regard des modifications qui seront apportées.

Marseille le 15/10 2020

La Présidente de la Fédération

Marie Blanche Chamoulaud.

Q23 – Jeudi 15/10

Message de la part de dany.moro@yahoo.fr
Refus de la mise en place du demi échangeur

J'ai le format papier mais ne peux me déplacer et ne trouve pas le lien pour saisir en ligne le formulaire.

Q24 – Jeudi 15/10

Message de la part de pelliccio@numericable.fr

concertation demi-échangeur Jas de Rode

Marseille le 15 octobre 2020
PELLICCIO Elisabeth
CIQ de Saint-André
Portable 06 10 84 96 04

A l'attention de la DREAL

Lors de la réunion publique qui s'est tenue en mairie du 8ème secteur de Marseille, les associations et les habitants ont soulevé de nombreuses interrogations concernant le projet du demi-échangeur du « Jas de Rode ».

En effet ce projet, s'il sera bénéfique pour les riverains habitants le long des 22 kilomètres supprimés, nous les habitants des quartiers du 16ème arrondissement seront très fortement impactés par :

A) La création d'une gare de fret au niveau du quartier de l'Estaque-gare et la noria de camions qui vont avec ainsi que les nuisances sonores des trains affrétés.

B) La création de la voie U254 qui traverserait le massif de la Nerthe laisse présager des activités et constructions nouvelles.

C) La possibilité pour les camions de reprendre l'autoroute vers le nord à partir du Bd André Roussin en surchargeant cet axe déjà très encombré.

Dans le cas où toutes ces réserves seront levées lors de la future enquête publique, le Comité d'Intérêt de Quartier de Saint-André, après consultation de ses adhérents, pourrait envisager de revoir sa position concernant son opposition à la création du demi-échangeur du « Jas de Rode »

PELLICCIO Elisabeth
Présidente du CIQ de Saint-André

Q25 – Jeudi 15/10

Message de la part de jlepetit13@gmail.com

Participation à la concertation publique sur le demi échangeur du Jas de Rhodes

Jacqueline Lepetit McCumber
49, traverse du Régali 13016 Marseille
06 30 36 61 36
Jlepetit13@gmail.com

Participation à la concertation publique sur le demi échangeur du Jas de Rhode 15 octobre 2020

Mon avis sur la construction de ce demi-échangeur sur le Jas de Rhode concerne tout particulièrement le sujet de la protection de l'environnement du massif de la Nerthe.

Il se trouve que j'ai habité dans ce secteur et élevé des chevaux sur le hameau de la Nerthe durant 10 ans dans la campagne Turc. Je connais donc très bien ces collines, ce village, ces carrières et ce lac pour les avoir arpentés mille fois et encore aujourd'hui je me rends à pieds sur ce site plusieurs fois par semaine.

Or, le projet de demi-échangeur dit du Jas de Rhodes que je viens de consulter est initié par une seule et même entreprise privée et va concourir à un seul et même but : son développement.

C'est l'entreprise privée Lafarge.

Lafarge se présente dans son dossier de concertation comme un grand défenseur de l'environnement et argumente que le demi-échangeur du Jas de Rhodes représente « Un enjeu fort pour le projet de réduction du trafic des poids lourds sur les Pennes Mirabeau, réduction des risques d'accident etc." (P59).

Ce qui reste à prouver car si l'on pousse les calculs un peu plus loin, à partir des chiffres qui sont donnés, on trouve que ce projet servirait à réduire le trafic de poids lourds de la zone qui représente 5,73% du trafic total. Et les camions Lafarge représentent seulement 1,31% de ce même trafic total ...

De plus on se rends compte à la lecture détaillée du dossier que la boucle que font actuellement les camions LAFARGE représente en tout et pour tout 22 Kms de plus que le futur trajet qui sera rendu possible grâce à l'éventuel futur échangeur.

Économie de 22 kms pour 1,31 % des camions traversant les Pennes Mirabeau vers Marseille ou Marignane. Appeler cela un enjeu fort, me semble quelque peu exagéré.

L'entreprise Lafarge est cependant bien connue et reconnue par la population de l'Estaque et de Marseille 15/16e, depuis des décennies, comme étant une des plus polluantes de Marseille.

Du point de vue de l'environnement, la ceinture verte de Marseille passe par le massif de la Nerthe au Nord nord-Ouest de la Ville, le massif de l'Étoile au Centre et Nord ainsi que celui de Marseilleveyre au sud. Ces collines boisées et ces terres d'argile et de calcaire sont un patrimoine précieux et un atout incontournable. Cette nature préservée représente une plus-value pour l'attractivité touristique et économique de la plus grosse agglomération de la Métropole Marseille-Provence.

La construction, puis la rétrocession à l'État du demi-échangeur en plein cœur du massif de la Nerthe va créer une brèche dans ces espaces boisés protégés ou en voie de protection ou d'acquisition par le Conservatoire du Littoral, qui voient une zone naturelle Natura 2000 située sur le plateau de l'Étoile et créer ainsi de nombreux dommages sur l'environnement.

Or, le massif de la Nerthe représente à l'échelle de Marseille et surtout de la Métropole un enjeu écologique fort et il est aujourd'hui important de le protéger définitivement.

La faune et la flore sont encore bien présentes malgré les dégradations successives des carrières abandonnées et non réhabilitées, voire transformées en déchèteries, même si ce sont des déchets inertes.

C'est peut-être pour ces raisons évidentes de richesse environnementale, que dans sa présentation du dossier de concertation, la Société Lafarge tente de démontrer que créer un demi échangeur sur l'autoroute qui passe à cet endroit est souhaitable car, selon eux : « les enjeux écologiques sur cette zone sont faibles (voir tableaux p57 et p58).

Cette affirmation du commanditaire de l'étude (Lafarge), n'est étayée par aucune étude sérieuse ni récente et me laisse dubitative.

Au-delà de cette concertation partielle qui ne s'est déroulée que sur les Pennes Mirabeau, il serait bon et équitable de la part des pouvoirs publics de proposer une vraie enquête publique étayée par des études d'impact écologique, touristique, social, réalisées par des cabinets INDEPENDANTS de Lafarge.

Si aujourd'hui Lafarge se présente comme un ardent défenseur de l'environnement, comment lui faire confiance ?

Comment lui faire confiance lorsque l'on connaît l'état des carrières abandonnées non réhabilitées – alors que c'est une obligation légale que de le faire ?

Comment porter crédit à ces projets lorsque l'on sait que cette entreprise a été capable dans les années 90 de capable d'ôter la toiture au bulldozer du Château Cossimont, ancien domaine agricole de la famille Lindenmeyer, patron de la Coloniale, appartenant depuis à Lafarge, pour ne pas avoir à payer les taxes d'habitation de cette immense maison de Maîtres(calculées au nombre de m2 des toitures) et surtout de le laisser tel quel, les murs de la bastide et des locaux et écuries attenants en ruines béantes, durant 30 ans dans un total et scandaleux abandon (tel que nous le voyons aujourd'hui) alors que cette bastide était encore intacte, murs et toiture, en 1990 et avait permis pendant des décennies d'accueillir un centre aéré pour les enfants du hameau et de l'Estaque ?

Voir Le Provençal, rubrique Marseille Quartiers du vendredi 12 octobre

1990

Comment porter crédit à ces promesses quand on sait que Lafarge a stocké durant des décennies des milliers de tonnes de pneumatiques usagés, à ciel ouvert, remplissant les collines boisées du massif de la Nerthe de ces déchets impérissable, incompressibles, à la combustion hautement toxique et lente et représentant un danger majeur pour toute la ville en cas d'incendie ?

Les tonnes de pneus restants, (combien ?) ceux-là même qui n'ont pas pu être brûlés comme combustible dans l'usine de La Malle et qui n'ont pas trouvé de « repreneur » ont été tout simplement enfouis sous de la terre sur place. Ainsi aujourd'hui dans nos promenades dans le massif, nous marchons sans le savoir sur des tonnes de pneumatiques enfouis.

Voir Le Provençal, Marseille Quartiers du 4 juin 1991

Comment considérer que Lafarge a changé et est aujourd'hui un ardent défenseur de l'environnement quand on sait que, sur son domaine patrimonial, à la place des pneus d'alors, aujourd'hui se sont ouverts des centres de traitement de déchets inertes et quand on sait aussi que Lafarge avait même commencé à remplir le lac de La Galline – qui est une résurgence d'eau naturelle au fond d'une ancienne carrière située à l'arrière du hameau - avec ces déchets du bâtiment et des travaux public, avant qu'une levée de boucliers des habitants du hameau et de l'Estaque ne fasse reporter ce projet à plus tard ?

Alors, non, pas plus qu'hier, je ne fais pas confiance à l'entreprise Lafarge d'aujourd'hui pour préserver l'environnement ni pour sauver ou réhabiliter les collines du massif de la Nerthe, même si elle tente de s'habiller en vert pour obtenir un demi-échangeur sur l'autoroute.

Alors, je le dis, je suis contre cet échangeur, qui de mon avis n'apportera que très peu d'améliorations au trafic routier, qui représente un danger d'ouverture à la circulation routière dans un espace vert et un appel aux futurs projets et appétits immobiliers sur le massif de la Nerthe une fois la rétrocession effectuée, et ne protégera en rien la richesse environnementale existante, ni ne réduira de façon significative la pollution.

Au contraire, je souhaite que la totalité des espaces verts du massif soit rétrocédés gratuitement au Conservatoire du Littoral – ou contre le franc symbolique – et que tous les projets d'extensions de carrières ou de déchèterie, de comblement du lac, ou d'entreposage de conteneurs, soit interdits au nom de la sauvegarde du massif.

Je demande que cette concertation soit élargie rapidement à la commune de Marseille, afin que les habitants de l'Estaque, St-Henri, St-André notamment, qui seront directement impactés par l'augmentation du trafic vers le port, aient leur mot à dire.

Je demande également ce que des études d'impact et des études environnementales soient poursuivies et réalisées par des cabinets indépendants n'ayant aucun intérêt vis-à-vis de Lafarge ou des entreprises privées environnantes ayant un intérêt dans le futur échangeur.

Et enfin, je demande la mise en place d'une enquête publique à l'échelle de la Métropole au plus tôt.

Je tiens à votre disposition historique et photographies du massif de la Nerthe, du hameau de la Galline et les photocopies des articles de presse sur demande.

Jacqueline Lepetit McCumber
49, traverse du Régali 13016 Marseille
06 30 36 61 36
Jlepetit13@gmail.com
Le 15 octobre 2020

Q26 – Vendredi 16/10

Message de la part de marie-blanche.chamoulaud@laposte.net

concertation publique Jas de rode A55

SATR Dans le dossier de concertation il est fait référence aux camions Samin, Cita-Suez et Lafarge Holcim, mais à aucun moment on ne cite les camions de l'usine d'enrobés SATR qui fonctionne dans la Carrière Galland Lafarge. Cette usine sera t'elle utilisatrice du futur 1/2 échangeur ?
Quel sera le nombre de rotations de camions pour SATR?

Q27 – Vendredi 16/10

Message de la part de robert.bastard@wanadoo.fr

SECURISATION PIETONS

Comme suite à la réunion publique du 6/10/2020 tenue à l'hôtel de ville des Pennes Mirabeau concernant la présentation du projet de l'échangeur sur l'A55/LAFARGE nous vous formalisons notre avis motivé sur ce projet

Absence de passages piétons sécurisés pour les nombreux utilisateurs de la colline (Promeneurs, Vététistes, Marcheurs, Randonneurs, Chasseurs etc..)

Absences d'aire de stationnement à proximité (aménager l'extrémité de l'Avenue Paul Brutus)

Absence d'une voie de secours entre les deux parties du pont actuel avec départ côté Paul Brutus.

Bien évidemment les tenants et aboutissants vous sont propres et notamment uniquement au profit de LAFARGE.

Nous doutons d'un résultat positif sur les conditions environnementales espérées sur ce projet y compris la pollution de l'air.

Nous vous prions de bien considérer ces remarques que nous publierons à nos adhérents ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande.

Société des Chasseurs des Pennes Mirabeau

Q28 – Vendredi 16/10

Message de la part de helene.gusai@wanadoo.fr

demi échangeur jas de rode

Je suis contre ce projet qui me semble être annonciateur de nuisances diverse : augmentation de pollution lié à une augmentation de camions, augmentation de bruit pour les riverains des 15/16, augmentation de dangers autant dans nos quartiers que sur l'A55 parce qu'augmentation de camions et autres véhicules, grands risques de voir se développer une urbanisation favorisée par un développement routier.....

Q29 – Vendredi 16/10

Message de la part de christophe.metal@orange.fr

Association Pour la Protection des Pistes et Chemins Forestiers (APPCF) des Pennes Mirabeau - Sécurisation Accès

Comme suite aux réunions publiques concernant la présentation du projet de l'échangeur A55/LAFARGE, en comité restreint pour raison sanitaire , n'ayant pu y assister, nous vous faisons part de nos remarques sur ce sujet. Comme son nom l'indique, notre association pour la Protection des pistes et Chemins Forestiers, doit impérativement pouvoir continuer à joindre les deux parties forestières reliées ce jour par le pont des chasseurs. Par ailleurs, il est important que nos Membres puissent stationner à proximité lors des travaux d'entretien des pistes. Des engins doivent pouvoir circuler de part et d'autre depuis la fin de l'avenue Paul Brutus . Une voie de secours n'est apparemment pas prévue ou clairement matérialisée pour accéder au massif Ouest de la commune. D'autre part, le nombre de PL passant dégagera un taux de poussières important qui provoquera progressivement l'étouffement de la végétation. Nous nous réservons la possibilité de transmettre ce document à titre d'information aux membres de notre association. A.P.P.C.F

Q30 – Vendredi 16/10

France Nature Environnement

Envoyé par mail sur la boîte générique DREAL

Voir pages suivantes

Marseille, le 16 octobre 2020

Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de Région,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Madame Corinne TOURASSE, DREAL

Copies : Mesdames Cécile CHERY et Sofia ALIAMET,
garantes de la concertation

Objet : Avis de FNE 13 sur le projet de demi-échangeur sur l'autoroute A55 au lieu-dit Jas de Rode

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice,

Le projet de demi-échangeur de Jas-de-Rode, sur A55, fait actuellement l'objet d'une concertation publique. Vous trouverez ci-après l'avis porté France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE13) sur ce projet, pour lequel le dossier de concertation pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Au-delà de la couleur verte dominante de ce dossier et de l'évocation de perspectives de report modal sur l'Estaque et Cannes, que les investigations que nous avons menées n'ont pas permis de consolider, le tableau de la page 73 du dossier résume assez bien les volets du projet tels qu'abordés dans ce dossier.

La diminution de 22 km du parcours de 160 rotations de camions 225 jours par an, soit -792 000 km/an, se traduit par une moindre consommation de carburant, une moindre émission de CO2 et autres polluants. Toutefois, il conviendrait :

- de rapporter ces chiffres à l'ensemble des trafics et émissions sur la zone concernée (dont convergent A7 / A55)
- de justifier de la poursuite de l'exportation de granulats et de l'importation (dérogatoire ?) de déchets inertes entre ce site des Bouches-du-Rhône et les Alpes Maritimes
- d'explicitier les engagements pris par Lafarge en matière de **transition énergétique** vers des carburants moins polluants (GNV par exemple)
- d'explicitier les modalités évoquées de recours au ferroviaire (l'utilisation citée de la gare de l'Estaque se traduirait-elle par une réintroduction du trafic poids lourds dans ce quartier?).

Ce trafic de poids lourds est mis en regard **de la congestion du trafic, du bruit routier et de l'accidentologie** sur la RN113 et la montée de l'Assassin (6 accidents en moyenne par an sur cette dernière). Il conviendrait :

- de préciser la contribution des poids-lourds LAFARGEHOLCIM à la congestion en heure de pointe du matin (celle du soir n'est pas concernée, les rotations cessant à 17h)
- de préciser la contribution des poids-lourds LAFARGEHOLCIM au bruit routier et aux accidents recensés sur les artères précitées.

Le gain de temps (- 40 mn par rotation) et la fiabilisation des temps de parcours (en heure de pointe du matin ?) sont annoncés comme profitant à la collectivité. Sur quelle base repose une telle affirmation ? Une convention serait-elle en voie d'être signée qui engagerait LAFARGEHOLCIM à faire intégralement profiter ses clients des gains de productivité ainsi réalisés ? Et ses clients à les répercuter sur les marchés publics auxquels ils répondent ? Si tel était le cas, où se situe, pour LAFARGEHOLCIM, **le retour sur investissement de ce projet ?**

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement Cité
des Associations - Boîte Postale n° 340 93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél: 06 87 77 35 63

contact@fne13.fr - www.fne13.fr

Le dossier reste très imprécis **sur les caractéristiques techniques et les normes autoroutières** qui s'appliqueront à ce demi-échangeur (voies de décélération/accélération), ni surtout aux évaluations des perturbations au trafic générées par les poids lourds concernés, dans ce secteur sujet à de fortes variations de vitesse des véhicules (sens vers Marseille surtout). Il est ainsi plus que probable que la baisse visée (mais non garantie) de l'accidentologie sur la RN113 et la montée de l'Assassin se traduise par une **hausse de l'accidentologie sur A55**. Le dossier rappelle que la largeur roulable du pont « à béquille » dit des Chasseurs a été **réduite pour des raisons de sécurité**. Quelles dispositions nouvelles justifient le rétablissement de la circulation à double sens sur cet ouvrage ?

Le dossier évoque la préservation de l'**accès à la zone aux loisirs** et, en même temps, la fermeture « hermétique » du demi-échangeur et du chemin des carriers aux heures de fermeture des carrières. Ce point peut-il être précisé ? Signifie-t-il que l'emprunt du demi-échangeur ne sera pas réservé aux carriers ?

Surtout, le dossier évoque très sobrement (page 50) la « [protection des] espaces naturels de la **pression d'urbanisation qui pourrait accompagner l'implantation de l'échangeur** » et, page 71, « la contribution aux restrictions d'accès au massif de la Nerthe et à sa protection par la **cession de terrain au Conservatoire du Littoral** ». C'est bien là l'aspect le plus problématique de ce projet :

- quelles garanties réelles, dans le temps, peuvent être données au **risque évident d'urbanisation** des Hauts de l'Estaque et des Riaux ?
- un accord a-t-il été passé entre LAFARGEHOLCIM et le **Conservatoire du Littoral** et quelle en est la teneur ?
- cette « protection » peut-elle être estimée comme suffisante par rapport au risque d'urbanisation de la **friche dite Kühlmann** (terrains Retia ex-Total, et Recylex ex-MétalEurope) et des **terrains Rossi** (hauts de Corbières) en cours de remblaiement actuel à raison de 10 poids lourds par heure ?
- la réservation foncière pour une **voie nouvelle dite U254** reliant ces terrains au pont des Chasseurs figure au Plan local d'urbanisme intercommunal (**PLUi**) : que faut-il en penser ?

Enfin, alors que le dossier évoque une **enquête publique** sur ce projet, les propos récemment tenus par un représentant de l'Etat laissent à penser qu'il pourrait ne pas y en avoir. Qu'en est-il exactement ? Par quel **acte administratif** se traduira, dans un tel cas, la décision de réaliser le projet ?

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, vous comprendrez qu'à ce stade, et eu égard à l'ampleur des questions que nous nous posons, notre fédération FNE13 ne peut qu'émettre un **avis très réservé** sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer l'expression de toute notre considération.

Richard HARDOUIN



FNE 13 - Président

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement Cité
des Associations - Boîte Postale n° 340 93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél: 06 87 77 35 63

contact@fne13.fr - www.fne13.fr